

■ Prévention des risques

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant

Organiser sans risque

Organiser des spectacles comporte des risques pour le personnel sur l'espace scénique. Accueillir des publics comporte des risques pour les spectateurs au sein d'un établissement ou d'un lieu temporaire. Méconnaître ou ne pas appliquer la réglementation peut entraîner des conséquences graves et engager la responsabilité des dirigeants. Cette formation pose des repères juridiques, aide à comprendre les enjeux, détaille les méthodes et mesures à prendre pour prévenir les risques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- analyser les risques spécifiques aux spectacles et à l'accueil des publics
- assurer la vigilance juridique et la réglementaire d'un établissement
- intégrer les procédures de prévention à l'organisation d'une manifestation
- appliquer et faire appliquer la réglementation générale et la réglementation spécifique

A l'issue de cette formation, la structure se mettra en conformité avec la réglementation et minimisera les risques encourus par ses salariés, ses publics et ses dirigeants.

Le financement de ce module par les fonds mutualisés de l'AFDAS permet aux permanents des entreprises du spectacle vivant cotisant à l'AFDAS d'y accéder gratuitement.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux salariés des structures culturelles et aux agents des collectivités territoriales qui ont pour mission l'exploitation de lieux aménagés pour des représentations publiques. Elle est plus spécifiquement destinée aux personnes qui sollicitent l'obtention ou le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant Exploitant de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

■ Parcours

Pour les compagnies, cette formation sera utilement complétée par les modules Droit social, Rédiger et comprendre une fiche technique et Travailler avec une équipe technique.

Pour les lieux de diffusion, cette formation sera approfondie dans le module Initiation et accompagnement à la rédaction du document unique.

■ Méthodes

Cette formation est organisée en collaboration avec ARTEK et BAYA. Elle bénéficie de l'agrément par arrêté du Ministère de la culture et de la communication du 21 décembre 2006, paru au JO du 10 janvier 2007. Son programme est conforme à la recommandation du CPNEF-SV.

■ Documentation

Un support pédagogique autour duquel sont articulés les apports de la formation est remis aux participants.

■ Evaluation

Une attestation de fin de stage est délivrée à l'issue du module.

■ Au cours de ce module, seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Les enjeux

les obligations de formations et d'informations
la sécurité passive et la sécurité active

Le code de la construction et de l'habitation et la réglementation ERP

les dispositions générales
les intervenants
les points essentiels pour l'exploitant

La réglementation ERP

les spectacles et les salles de spectacles : les ERP de type L
les établissements spéciaux : les ERP de type PA, CTS, SG

Les installations mobiles

Le code du travail

les équipements du travail
le levage dans le spectacle et l'événement
les équipements de protection individuelle
les responsabilités et sanctions

La prévention des risques

le document unique
le plan de prévention
les documents administratifs

**Responsable pédagogique
Alain Monségu**

A la Guadeloupe - Cycle de 5 jours – 35 heures – AGECEF – Lieu et date précisés ultérieurement



22, rue de Picardie 75003 Paris
Tel : 01 48 87 58 24
Fax : 01 48 87 65 16
www.agecef.com

Contacts pour l'inscription :
Sarah Hancock et Julie Godin
Mél : formation@agecef.com